



**ASSEMBLÉE
DES FRANÇAIS
DE L'ÉTRANGER**

Monsieur Frank Riester

Ministre délégué auprès du Ministre de l'Europe et des
Affaires étrangères, en charge du Commerce extérieur,
de l'Attractivité et des Français de l'étranger
37 quai d'Orsay,
75007 Paris

Seattle, le 3 mars 2024

Question écrite au gouvernement de la Conseillère à l'Assemblée des Français de l'étranger : Accès aux services bancaires en France par les Français établis hors de France

Question adressée à Monsieur le Ministre délégué chargé du Commerce extérieur, de l'Attractivité et des Français de l'étranger

Monsieur le Ministre,

De nombreux Français résidant à l'étranger rapportent des difficultés croissantes pour accéder à leurs services bancaires français depuis l'étranger. Les banques françaises, qui exigent une authentification à deux facteurs (2FA), envoient un code par SMS à un numéro de téléphone français pour permettre l'accès à leurs services bancaires en ligne. Faute de disposer d'un numéro de téléphone français, certaines personnes se trouvent souvent incapables d'accéder à leurs comptes bancaires, ce qui peut entraîner la fermeture de ces derniers par leur banque. L'incapacité d'accéder à leurs comptes bancaires français limite nos concitoyens dans plusieurs démarches administratives en France, y compris les démarches liées aux impôts et de la retraite.

Quelles solutions peuvent être proposées aux Français confrontés à ces problèmes qui nous sont signalés de plus en plus fréquemment ?

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes salutations les plus respectueuses.

Warda SOUIHI

Conseillère à l'Assemblée des Français de l'étranger
Circonscription des États-Unis d'Amérique

Copie au Bureau de l'Assemblée des Français de l'étranger et au Secrétariat général de l'AFE